



DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

## COMMUNE DE LE TEIL

# EXTRAIT

SESSION  
22/02/2021

### du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**Objet :**

Sollicitation subventions  
investissement 2021

L'An Deux Mille Vingt et Un, le vingt-deux février dans la salle Paul Avon, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier Peverelli, Maire.

Exercice : 29  
Présents : 23  
Absents : 6

**Présents :** MM Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Chasson, Diatta, Faure-Pinault, Gaillard, Galiana, Garraud, Gleyze, Griffe, Heyndrickx, Jouve, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Tolfo, Vallon.

Pour : 29  
Abstentions : ...  
Contre : ...

**Excusé(e)s :** M. Chezeau (pouvoir à M. Noël), M. Dersi (pouvoir à M. Jouve), Mme Durif (pouvoir à Mme Lorenzo), Mme Guillot (pouvoir à Mme Diatta), Mme Keskin (pouvoir à Mme Tolfo), Mme Segueni (pouvoir à M. Peverelli),

**Secrétaire :** Mme Garraud

Le séisme du 11 novembre 2019 a occasionné de nombreux dommages aux biens de la commune. L'estimation de ces dommages est désormais connue pour un certain nombre d'entre eux et les travaux sont en passe de démarrer, voire sont en cours pour l'école de Mélas.

Les coûts d'opérations comprennent les réparations suite au séisme, mais également les mises aux normes, notamment en matière d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, ainsi que l'amélioration des performances énergétiques. Systématiquement, il est visé un niveau d'isolation permettant d'atteindre le niveau BBC.

Afin d'assurer le financement des différentes opérations, des démarches actives de recherche de partenariats ont été engagées auprès de l'État, de la Région AURA et du Département de l'Ardèche.

Ces démarches permettent d'envisager un haut niveau de financement et dans la plupart des cas, de viser le seuil maximum de 80 % de financements publics.

Pour l'année 2021, il convient ainsi de solliciter les subventions auprès de l'État, de la Région AURA et du Département de l'Ardèche selon les plans de financements établis à ce jour comme suit :

Investissements	Cout TTC	Cout HT	Etat	Etat 2021	Région	Département	FCTVA	Ville
<b>Opérations programmées</b>	<b>6 244 863</b>	<b>5 204 053</b>	<b>1 417 900</b>	<b>677 707</b>	<b>942 885</b>	<b>784 147</b>	<b>1 024 158</b>	<b>1 398 066</b>
Ecole Melas	1 157 313	964 428	<b>462 500</b>		192 885	96 442	189 799	<b>215 687</b>
Cimetière séisme	82 374	68 645	<b>33 500</b>			20 000	13 509	<b>15 365</b>
Voirie séisme	900 000	750 000	<b>216 900</b>			216 905	147 600	<b>318 595</b>
CTM	388 976	324 147	<b>100 000</b>	62 073		<b>10 000</b>	63 792	<b>153 111</b>
Ecole Centre	1 700 000	1 416 667	<b>187 500</b>	199 834	600 000	130 000	278 800	<b>303 866</b>
Réseau AEP (Ch.J. Lapierre)	16 200	13 500				10 800	2 657	<b>2 743</b>
Mairie	2 000 000	1 666 667	<b>417 500</b>	415 800	150 000	300 000	328 000	<b>388 700</b>

En gras les subventions acquises

Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,

**AUTORISE** le Maire à solliciter les subventions suivantes :

- État au titre de la DETR/DSIL : 62 073 euros pour la rénovation des services techniques, 199 834 euros pour la réparation/rénovation de l'école du Centre, 415 800 euros pour la réparation/rénovation de la mairie.

- Région AURA : 192 885 euros pour la réparation/rénovation de l'école de Mélas, 600 000 euros pour la réparation/rénovation de l'école du Centre, 150 000 euros pour la réparation/rénovation de la mairie.

- Département de l'Ardèche : 96 442 euros pour la réparation/rénovation de l'école de Mélas, 20 000 euros pour la réparation des cimetières, 216 905 euros pour la réparation des voiries, 130 000 euros pour la réparation/rénovation de l'école du Centre, 300 000 euros pour la réparation/rénovation de la mairie, 10 800 € pour la réparation sur un réseau AEP situé Chemin Joseph Lapierre.

**AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à l'obtention de ces subventions.

Pour extrait conforme  
Le Maire,  
**Olivier PEVERELLI**

